

Retours d'expériences des participants, relevés des échanges

Un tour de table est proposé concernant les aménagements et le retour d'expérience des uns et des autres.

JM Caunet : Déploie le nombre d'acteurs différents qui travaillent sur les milieux aquatiques et l'opacité des rôles et missions de chacun. Sera intéressé pour participer au contrat « Source en Action n°2 » et au contrat « Creuse Amont ».

=> Le futur comité de pilotage local réunira les différents acteurs de Source en actions 2 qui ont prévu de mener des actions sur le territoire Creuse Grand Sud afin d'y voir justement plus clair dans les rôles et missions de chaque structure impliquée dans la gestion des milieux naturels.

JP Oudot : Se demande comment les ouvrages mis en place réagissent aux crues.

=> Une première visite des ouvrages a été réalisée début janvier (elle a permis de voir qu'un ouvrage a bougé), et à minima une seconde aura lieu lorsque la crue sera passée.

J Vintejoux : S'interroge sur les coûts engagés dans la gestion de la Renouée du Japon. Trouve qu'elle n'est pas si envahissante, à son sens moins que la fougère.

Constata que les passages à gué de Vervialle ne sont pas bien utilisés, le bétail passe à côté. Pense que la pierre cassée est inadaptée aux sabots des vaches, et qu'il faudrait mieux prévoir un dallage du lit du cours d'eau.

=> La question de la pierre cassée avait été validée pour la mise en œuvre des travaux du CTVA 1. Cependant une attention particulière sera apportée sur cette question pour les prochains travaux.

Déploie les travaux du Conseil Départemental (gestion des routes), signale rectification de lit dans les tourbières situées entre Lépine et Lachaud. S'interroge sur la concertation entre les différentes structures.

D Coignoux : Souhaite que la Communauté de Communes travaille sur les passages à gué publics que traversent régulièrement les 4/4 et ponctuellement les engins forestiers (passage à gué à Villemonaix, à la Villate).

Souhaite que la Communauté de Communes s'intéresse de plus près à la faune inféodée aux milieux aquatiques et notamment au cingle plongeur (« merle d'eau ») dont il a constaté de sérieuses diminutions de présence ces dernières années.

Souhaite que le cas de la « lagune du Luc » soit géré, déplore le fait que ce site continue de polluer, trouve cela inadmissible notamment quand on se dit dans un Parc Naturel.

=> Des suivis globaux ont été réalisés par les coordonnateurs (analyses physico-chimiques et biologique) ainsi que les fédérations de pêche (pêches électriques). Par ailleurs, un protocole expérimental de suivi hydromorphologique a été monté dans le cadre d'un stage à la communauté de Commune en 2016. Dans le cadre du Contrat Sources en Action 2, les fédérations de pêche peuvent intervenir à la demande pour réaliser des pêches électriques pour des besoins particuliers. Par ailleurs de nouveaux maîtres d'ouvrages (GMHL et SEPOL) ont intégré le contrat « Sources en Actions 2 » et proposent des suivis particuliers de la faune inféodée aux milieux aquatiques à l'échelle du contrat. Au niveau local, des suivis pourraient être envisagés (en partenariat avec ses associations ?) en s'appuyant aussi sur les compétences locales comme celles de Mr Coignoux pour former les opérateurs. Le sujet des suivis est assez vaste et pourrait faire l'objet d'un futur COPIL.

Concernant la lagune du Luc même si la Communauté de Communes reconnaît que cet élément est problématique ce n'est pas l'objet de ce contrat territorial. Des travaux sont pour l'instant programmés pour transformer le passage à gué de la Villate en pont, en s'appuyant sur le travail du PNR sur l'élaboration de prototypes de pont en bois.

G Coutisson : Sur l'aménagement réalisé chez lui (pont arche PEHD), signale qu'il attend la pose de la clôture prévue et que pour l'instant les berges à proximité restent piétinées. Signale que même si le pont est bien praticable en engin; le reste de la tourbière reste très instable, surtout en ce moment. Souhaiterais empierrer un chemin qui traverse la tourbière. Signale qu'étant donné que tout le ruisseau n'est pas clôturé, lorsque les 500 mètres seront clôturés, les vaches iront boire en amont.
=> Il est rappelé que cela a été le souhait de l'éleveur de ne clôturer qu'une partie du ruisseau et qu'il n'a pour l'instant pas souhaité installé de dispositif d'abreuvement. L'empierrement de chemins traversant totalement la tourbière ne fait pas partie des attributions du contrat.

D Faure : S'interroge sur le fait que les niveaux d'eau varient de plus en plus et notamment il signale que sa descente aval qui a été réalisée car cet été il y avait tellement peu d'eau que les bêtes ont défoncé la clôture afin d'avoir accès au cours d'eau.
=> Une rencontre sur le terrain sera organisée prochainement avec Mr Cauchy afin de régler ce problème. Mais cela pose plus largement la question de la pertinence des descentes aménagées avec des étiages qui semblent devenir de plus en plus sévères.

P Simons : Est satisfait de son aménagement (pont arche PEHD), les bêtes le traversent les engins aussi. Insiste sur le fait qu'il faut prévoir de remblayer également les abords. L'aménagement se situe également en tourbière et il ne tenterait pas de franchir cette tourbière en hiver. Pense que l'on devrait considérer que l'eau pour l'abreuvement ne se trouve pas que dans les cours d'eau mais également dans les ZH.
=> La chambre d'agriculture propose des DIE (diagnostic individuels d'exploitation) dans le cadre de « Sources en Action 2 » qui devraient aider les éleveurs à prendre en compte la gestion de l'eau du point de vue global de l'exploitation.

L Chastrusse : confirme qu'il y a beaucoup de travail pour restaurer la Banize et ces affluents. Les communes du Nord se sentent laissées de côté dans les travaux de restauration de rivière.
=> Cela confirme la pertinence de prévoir le déploiement du second programme sur la partie Nord.

J Tournier : ne connaît pas les réalisations qui ont été présentées, souhaiterait en visiter afin de se rendre compte par lui-même de leur pertinence. Demande si pendant le diagnostic sur Vallière, les éleveurs ont-ils été prévenus. S'inquiète ainsi que ses collègues de savoir ce qui les attend. Signale qu'à son sens, un facteur très aggravant pour l'érosion des berges est la présence de ragondin. Sa portion de rivière est très touchée par le phénomène et il témoigne de la fragilisation importante due aux nombreux terriers.
=> Aucune des mesures proposées n'est pour l'instant obligatoire. Il faut donc voir ces propositions d'avantage comme des opportunités que comme des contraintes, certes cela peut amener des changements dans les pratiques mais ce sont des changements qui profitent aussi au bétail. Concernant les aménagements déjà réalisés des visites pourront être programmées lors d'un prochain COPIL.

Il peut également paraître nécessaire de scinder à terme les groupes de travail par entité géographique du territoire car les problématiques ne sont pas toutes les mêmes sur le Plateau de Gentioux et dans le bocage de Saint-Yrieix-La-Montagne/Vallière/Saint Sulpice ...

=> *Au début au moins il semble intéressant que les éleveurs du « bocage » rencontrent les éleveurs du « plateau » afin que ces derniers leur livrent leur retour d'expérience sur les installations.*

Proposition de créer Comité de pilotage Local

La Communauté de Commune souhaite proposer un outil permettant aux usagers locaux de pouvoir s'impliquer. Pour cela il est proposé de créer un comité de pilotage local. L'idée est d'organiser 2 à 3 réunions par an, associant les usagers membres du COPIL et les différents partenaires du contrat en fonction des thématiques travaillées.

Ces réunions auraient pour but de :

- ✓ Partager les retours d'expériences, questionner les coûts, les plus values pour le milieu aquatique
- ✓ Chaque année, programmation de la Communauté de Communes soumise au comité pour validation
- ✓ Relayer la dynamique du contrat à l'échelle locale, présenter les actions menées par les autres structures sur Creuse Grand Sud
- ✓ Avoir une vue d'ensemble sur les travaux réalisés, proposer des visites/échanges sur le terrain

CONCLUSION

Les participants de cette première réunion ont tous souhaité s'inscrire au futur COPIL local.

Les premiers points de vigilance pour le futur contrat relevés lors de cette réunion sont :

- intervenir sur la partie Nord et notamment sur la masse d'eau « Banize »
- mettre en place un suivi pertinent de la réponse du milieu naturel aux actions réalisées (suivi morphologie cours d'eau)
- suivre l'évolution de la faune inféodée aux cours d'eau (ex : cingle plongeur)
- innover sur la gestion de la renouée du japon
- revoir la mise en œuvre des passages à gué (la pierre cassée ne semble pas convenir aux sabots des vaches ?)
- travailler sur le secteur forestier (passages à gué ?)
- travailler sur les passages à gué public (chemins)
- inclure la gestion des ragondins

Un point sur les suivis réalisés dans le cadre de « Sources en Action » est à prévoir.

Une synthèse des éléments de suivi existants à l'échelle du territoire pourrait être présentée au groupe de travail. Cela pourrait constituer la première réunion du Comité de Pilotage local.